

Où pouvez-vous trouver la CGT

Bagnolet, nous disposons d'une structure locale située à la Bourse du travail, 13 rue Pierre et Marie Curie et **aux Lilas** 82 bis, avenue Pasteur.

[Courriel : cgt.bagnolet@free.fr](mailto:cgt.bagnolet@free.fr)

Tél : 01 43 60 55 36 - Portable : 06 65 49 50 25

Nous sommes organisés en commission exécutive interprofessionnelle où salariés du privé comme du public se rencontrent régulièrement pour échanger, construire les revendications de chacun et aider à s'organiser.

Ce sont également des permanences juridiques.

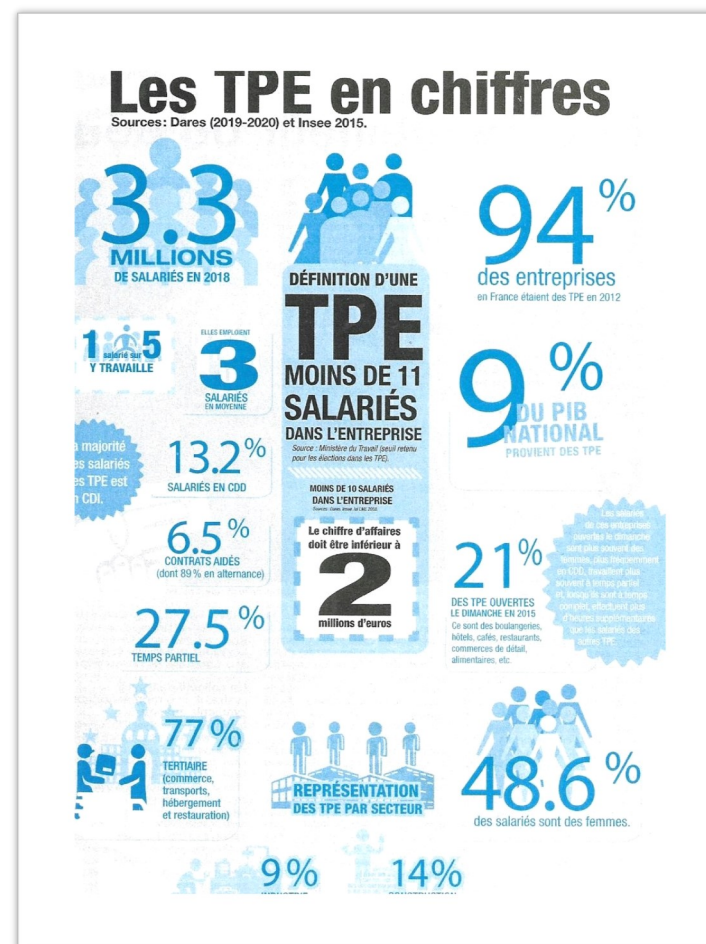
C'est aussi aider à l'amélioration dans vos relations avec votre employeur.

**En votant CGT,
s'est s'assurer d'avoir une organisation structurée,
organisée et de proximité,
pour nous accompagner, nous conseiller.**



Donne-toi le Droit Vote CGT !

Elections Professionnelles dans les Très Petites Entreprises (TPE) Du 22 mars au 4 avril 2021



Du 22 mars au 4 avril 2021, près de 5 millions de salariés des TPE (très petites entreprises de moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs qui n'ont pas de représentants dans leur entreprise, sont appelés à voter pour choisir l'organisation syndicale qui les représentera lors des négociations de branche et aux prud'hommes.

Leurs voix seront ajoutées à celles obtenues dans les entreprises (+ 11 salariés) et définiront la représentativité des organisations syndicales pour les quatre prochaines années au plan national, territorial et dans les branches d'activité. Elles contribueront à définir pour chaque organisation le nombre de ses représentants dans les commissions paritaires régionales, des conseillers prud'hommes....

En 2016, seuls 8 % des inscrits y ont participé.

La situation sanitaire que nous traversons et les incertitudes qu'elle génère dans nos capacités doit nous amener à travailler sur une campagne de proximité et à gagner la participation du plus grand nombre de ces salariés. C'est pourquoi, nous avons décidé d'éditer ce fascicule pour aider l'ensemble de nos militants à aller à la rencontre des salariés.

Qui est concerné par ces élections TPE ?

Les salariés du particulier employeur, assistant (e) maternelle, aide à domicile
Les salariés travaillant dans des entreprises de – 11 salariés dans les secteurs de :

L'artisanat alimentaire, - petits commerces, - salons de coiffure,
des cabinets dentaires et médicaux, - des pharmacies,
des cabinets d'expertise, - des petites salles de spectacle, – du sport,
de l'animation, - du secteur associatif, - des garages, - des
hôtels, - cafés et restaurants – clerc de notaire, - les concierges,
etc.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour participer à ce scrutin. Seul le fait d'avoir un contrat de travail en décembre 2019 déclenche la possibilité de voter aux élections TPE.

Pourquoi dois-je voter aux élections TPE et voter CGT ?

Quand je me donne le droit de voter CGT aux élections TPE, je participe à déterminer la représentativité de la CGT en lui donnant le droit de négocier, de proposer pour améliorer mes conditions de travail, mon salaire, mes futurs droits à la retraite, mon temps de travail, mes droits à congés... au travers de négociations nationales ou dans les conventions collectives.

Je donne aussi du poids à la CGT pour me représenter dans les conseils des prud'hommes ou les commissions paritaires en région. Les mandatés défendront mes droits et porteront mes revendications par les salariés des TPE et la CGT lors de rencontres organisées sur le terrain. Que je sois cadre, ingénieur, salarié ou employeur salarié.

La représentativité est plus que jamais importante !

Pour combattre les inégalités et les politiques d'austérité qui fragilisent notre protection sociale.

Pour obtenir des garanties collectives qui nous protègent dans les petites comme les grandes entreprises (conditions de travail, temps de travail, primes, salaire, etc.).

Pour nous permettre d'être informés, représentés et défendus par des salariés qui connaissent nos métiers, qui nous connaissent !

Revendications :

1. Un salaire minimum de 1800 € dès l'embauche.
2. La reconnaissance et la valorisation de nos qualifications.
3. Le droit à l'accès à la formation pour toutes et tous, tout au long de sa vie professionnelle.
4. La majoration des heures travaillées le dimanche.
5. L'égalité entre les femmes et les hommes, à travail égal salaire égal.
6. Le maintien d'une retraite assise sur une solidarité intergénérationnelle